



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Office de la santé  
Division Surveillance et autorisations

Rathausplatz 1  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 31 633 79 65  
info.ga@be.ch  
www.be.ch/dssi

Elisabeth Stalder-Riesen  
+41 31 633 78 58  
elisabeth.stalder-riesen@be.ch

DSSI-ODS, Rathausplatz 1, case postale, 3000 Berne 8

---

Aux fournisseurs de prestations et partenaires  
du domaine de la santé dans le canton de Berne

Berne, en décembre 2023

## **Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers dans le canton de Berne : première étape (offensive en matière de formation)**

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) souhaitent vous fournir quelques informations sur le projet cité en titre.

- La DSSI et l'INC ont élaboré une **stratégie globale** pour déployer l'offensive de formation exigée par la Confédération dans le canton de Berne. Comme celui-ci a introduit dès 2012 une obligation de formation dans les professions de la santé non universitaires, il remplit déjà toutes les conditions lui permettant de bénéficier de contributions de la Confédération en vertu de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (cf. art. 2 à 5). La stratégie couvre également la mise en œuvre des articles 6 et 7 de la loi (contributions aux écoles supérieures et aides à la formation en soins infirmiers ES ou HES) ainsi que d'autres mesures visant la réalisation des objectifs de l'initiative. Elle décrit enfin la structure de projet planifiée. Le Conseil-exécutif se prononcera en janvier 2024.
- Les entretiens préparatoires menés avec différents acteurs du système de santé ont mis en lumière leur souhait d'un **processus participatif**. La stratégie globale en tient compte et prévoit une contribution active des parties, qui peuvent notamment proposer des idées et projets innovants pour améliorer les formations en soins. Une collaboration entre les intervenants du canton de Berne est non seulement possible, mais aussi voulue.
- Cette **approche ascendante** est à mettre en place en collaboration avec l'OrTra santé-social Berne francophone, l'OrTra Santé Berne, le Centre de formation professionnel Berne francophone (CEFF), le centre de formation en soins infirmiers Berner Bildungszentrum Pflege, la Haute école spécialisée bernoise ainsi que la section bernoise de l'Association suisse des infirmières et infirmiers. D'autres acteurs comme la Haute École intercantonale HE-Arc seront également intégrés dans la démarche.

- D'après la planification actuelle, la **législation fédérale** relative à l'encouragement de la formation entrera **en vigueur en juillet 2024**. Les mesures et la structure définies dans la stratégie globale devraient permettre de lancer l'offensive de formation dès ce moment-là. Nous attirons votre attention sur le fait que la Confédération examinera uniquement les demandes de cofinancement présentées par les cantons ; les tierces parties ne peuvent pas lui soumettre de dossiers directement. Vous recevrez des informations sur le dépôt des demandes auprès du canton dans le courant du printemps.

Dès que le Conseil-exécutif aura donné son feu vert à la procédure prévue, nous vous fournirons des précisions sur les prochaines étapes.

En vous remerciant de votre engagement dans la formation du personnel soignant, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office de l'enseignement supérieur

Direction de la santé, des affaires sociales  
et de l'intégration  
Office de la santé

Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office des écoles moyennes  
et de la formation professionnelle